



Département de Seine-Saint-Denis

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations Séance du 16 avril 2026

Nombre de Conseillers : 33

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026, à 19h30

Conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Pouvoirs : 4

Votants : 33

Le Conseil municipal de la ville du Raincy, dument convoqué par monsieur le Maire s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil, en Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage : 16 avril 2026

La séance est ouverte, sous la Présidence de **monsieur Nicolas Rondepierre, Maire**, conformément à l'article Article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Il procède à l'appel nominal des membres des Conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Nicolas Rondepierre, Patricia Bizouerne, David Pereira, Nathalie Ribemont, Nicolas Cuadrado, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Patricia Djossouvi, Régis Lefèvre, Monique Margnier, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yael Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calgagni, Isabelle Zerad, Gerard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano, Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Corinne Raoult, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier,

Pouvoirs sont donnés :

Didier Belot à Patricia Bizouerne
Corinne Lorenzi à Régis Lefèvre
Montasser Charni à Jean-Michel Genestier
Thomas Vautrin à Annie Sonrier

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres, a désigné **Mme Amélia Morise-Zambrano**, secrétaire de séance.

Département Seine-Saint-Denis - Ville du Raincy

DELIBÉRATION N°13/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Nicolas Rondepierre relatif à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L. 2121-29 à L. 2121-34 ;

Vu la délibération n°03-2026 du 28 mars 2026 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°04-2026 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Considérant que la présence de représentants de la commune dans certains organismes extérieurs est nécessaire pour garantir les intérêts communaux ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité**,

- Pour : 25
- Contre : 7 [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Jean-Michel Genestier), Corinne Raoult, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier, Thomas Vautrin (pouvoir à Annie Sonrier)]
- Abstention : 0

Désigne ses représentants dans les organismes extérieurs comme suit :

Mission locale pour l'emploi de la Dhuys	1 conseiller	Claire Gizard
	L'adjoint au CCAS	Monique Marginier
CA du lycée Schweitzer	1 titulaire	Nicolas Cuadrado
	1 suppléant	Patricia Bizouerne
CA du lycée Cassin	1 titulaire	David Pereira
	1 suppléant	Julien Bette
CA du collège Corot	1 titulaire	Nicolas Cuadrado
	1 suppléant	Eulalie Haouam
Centre Excelsior	1 titulaire	Paula Lapczuk
	1 suppléant	Monique Marginier

SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France)	1 titulaire	Didier Belot
	1 suppléant	Régis Lefèvre
SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux de Communication - électricité et télécommunications)	1 titulaire	Régis Lefèvre
	1 suppléant	Nicolas Rondepierre
Séquano Aménagement (aménagement en Seine-Saint-Denis)	1 titulaire	Nicolas Cuadrado
	1 suppléant	Nicolas Rondepierre
Correspondant défense	1 représentant	Nicolas Cuadrado
Correspondant sécurité routière	1 représentant	Claire Gizard
Correspondant Comité Départemental du Tourisme	1 représentant	Josué Kwetukala
Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT de la Métropole du Grand Paris	1 titulaire	Nicolas Rondepierre
	1 suppléant	Nicolas Cuadrado
Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT de l'EPT Grand Paris - Grand Est	1 titulaire	David Pereira
	1 suppléant	Nicolas Rondepierre
Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, pour la compétence optionnelle Vélib'	1 titulaire	Eulalie Haoam
	1 suppléant	Gérard Lepont
Bruitparif	1 titulaire	Régis Lefèvre
	1 suppléant	Raphaël Uzan
SEDIF (syndicat des eaux d'Île-de-France)	1 titulaire	Régis Lefèvre
	1 suppléant	Didier Belot
Association Ville internet	1 représentant	Nicolas Cuadrado
Association des maires d'Île de France	Le maire	Nicolas Rondepierre

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme,
Le Raincy, le 16 avril 2026

Le maire de la ville du Raincy
Nicolas Rondepierre



La secrétaire de séance
Amélia Morise-Zambrano

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune du Raincy dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.